



Formations 2024 Capstan Sud-Ouest





Capstan avocats, organisme de formation depuis 2007, certifié QUALIOPI, propose des modules de formation bâtis autour de quatre principes directeurs :



Connaître

Les formations permettent d'actualiser vos connaissances avec un avocat, praticien du droit du travail, qui tous les jours assiste les entreprises dans la recherche de solutions.



Réaliser

Elles apprennent à mettre en œuvre les règles et les outils que la loi met à votre disposition pour organiser la collectivité de travail.



Echanger

Elles favorisent l'échange des pratiques avec l'avocat intervenant mais aussi avec les autres participants qui pour l'essentiel œuvrent dans les ressources humaines.



Comprendre

Elles permettent, par la mise en perspective de la législation dans le temps, de comprendre les évolutions des relations de travail



NOS OFFRES DE FORMATION

Notre Pôle formation propose des formations dans tous les domaines du droit social à destination des professionnels des entreprises (direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie) de tous secteurs professionnels.

Nos formations permettent de suivre l'actualité sociale et d'entretenir ou de développer des connaissances sur des thèmes experts, en lien avec les réformes les plus récentes et leurs répercussions opérationnelles pour les entreprises.

Les formations proposées dans cette plaquette sont déclinables en formation intra ou interentreprises pour un secteur ou une branche, également en formation individuelle.

Nos formations peuvent se dérouler en présentiel ou en distanciel.

Nos formations favorisent les échanges interactifs avec les participants.

Un support pédagogique est élaboré spécialement pour chaque formation.

Notre Pôle formation s'est doté de nouveaux équipements et outils pour améliorer la qualité de nos formations en présentiel et en distanciel (grand écran, Teams, Skype entreprise, possibilité de PODCAST).

Une évaluation des acquis est proposée, sous forme de quiz, au démarrage et à la fin de la session de formation. (Kahoot)

Dans tous nos domaines de compétence et selon les demandes spécifiques, nous élaborons une proposition de formation et un devis adapté (dans un délai de 15 jours suivant la demande).

Notre Pôle formation peut également répondre à une demande de formation commune au dialogue social (service RH et représentants du personnel, délégués syndicaux)

Retrouvez, dans notre plaquette, toutes nos formations pour 2024. Inscrivez-vous dès maintenant en contactant notre Pôle formation ;

Vous pouvez suivre nos événements et les dernières actualités sur notre site internet et les réseaux sociaux <u>www.capstan.fr</u> et sur LinkedIn.

Florence MILAN
Directrice Pôle Formation
Référente pédagogique
Référente handicap

Florence LOURDE
Responsable Pôle Formation
Référente administratif
Référente handicap



NOS TROIS OFFRES DE FORMATION

Les trois offres de formation Capstan Sud-Ouest permettent de répondre aux besoins des différents praticiens et décideurs des ressources humaines de l'entreprise :

Les Jeudis du Cabinet

4 journées de formation réparties sur l'année pour vous permettre de sécuriser et optimiser la gestion sociale, adapter et acquérir des connaissances indispensables à la gestion des ressources humaines.

A partir de l'analyse de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du trimestre sont évoquées les conséquences pratiques pour l'entreprise.

Les Ateliers du Social

6 matinées pour une approche pratique d'un thème de droit social en lien avec la gestion quotidienne des salariés.

L'étude et l'analyse des situations pratiques sont inspirées de nos expériences professionnelles.

Pour chaque thème traité, sont évoqués la portée de la règle applicable, son contenu et les modalités de sa mise en œuvre pratique au travers d'exemples et de modèles mis à disposition

Les Formations à la Carte

Nous sommes attentifs à toujours répondre précisément aux besoins de chaque entreprise.

Nous sommes en mesure de bâtir des modules de formation adaptés à votre demande.



Les Jeudis du Cabinet CAPSTAN







Les Jeudis du Cabinet C A P S T A N



PUBLICS

Toutes entreprises – Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

PREREQUIS: Aucun



OBJECTIFS

- 1 Sécuriser et optimiser la gestion sociale en actualisant de façon permanente les connaissances techniques et juridiques au contact de l'intervenant et des autres participants.
- Adapter et acquérir des connaissances indispensables à tous ceux qui du fait de leurs fonctions au sein de l'entreprise gèrent les ressources humaines.
- Évoquer et tirer les conséquences pratiques pour l'entreprise à partir de l'analyse de l'actualité législative, réglementaire et jurisprudentielle du trimestre.



DÉROULEMENT

Cette formation a lieu en présentiel.

Cette formation s'articule à raison d'une journée de 7h00 par trimestre (28 heures sur l'année).

Une première demi-journée est consacrée à l'Actualité légale et jurisprudentielle : L'actualité comprend les nouvelles dispositions légales adoptées ou en projet (loi, règlement, décret, circulaire) les arrêts récents de la Cour de cassation les plus significatifs ou les débats qui se font jour dans le pays. Elle débouche sur une analyse très concrète de la règle de droit social, sur sa portée pratique et ses conséquences directes pour l'entreprise.

L'autre demi-journée est consacrée au développement d'un thème spécifique présentant un intérêt particulier dans la gestion quotidienne de l'entreprise. Sur ce thème, au-delà du rappel des règles de droit, sont évoquées des situations pratiques transposables à votre entreprise





METHODES PEDAGOGIQUES

Quiz et auto-évaluation Apports théoriques et méthodologiques Echanges interactifs

A l'occasion de chaque journée un support de formation reprenant les thèmes abordés est remis à chaque participant.

Chaque session est animée par un avocat associé praticien du droit social.



ADHÉSION

4 journées de 7 heures réparties sur l'année.

Horaires: 9h30-12h30 / 13h30-17h30 accueil des participants 9h00

Tarif: 2280,00 € HT par personne pour les 4 journées, déjeuners inclus.

Attention : Il s'agit d'une inscription forfaitaire annuelle. Les personnes absentes se verront adresser le document de la formation à laquelle elles n'auront pas participé.



DATES ET LIEUX ET THEMES

14 ou 21 mars 2024 Thème : Gérer les Congés Payés

MERCURE ST GEORGES Rue Saint Jérôme 31000 Toulouse

13 ou 20 juin 2024 Thème : Faire face à un dossier Prud'homal

DOMAINE DE PREISSAC 2, route du Clos du Loup 31180 Castelmaurou

12 ou 19 septembre 2024 Thème : Décompter le temps de travail

DOMAINE DE PREISSAC 2, route du Clos du Loup 31180 Castelmaurou

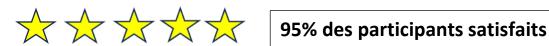
5 ou 12 décembre 2024 Thème : Les transferts du contrat de

travail (dispositifs légaux et conventionnels)

CITIZ HOTEL 18 Allées Jean-Jaures 31000 Toulouse



Les Ateliers du Social CAPSTAN







Les Ateliers du Social C A P S T A N

C'est à la demande de nos clients que nous avons imaginé ces « ateliers ». Ce terme définit bien la finalité pratique que nous voulons donner aux échanges.



PUBLICS

Toutes entreprises – Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie



PREREQUIS: Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

OBJECTIFS

Il s'agit d'une approche pratique d'un thème de droit social en lien avec la gestion quotidienne des salariés.

Dans le cadre du thème spécifique les objectifs seront :

- Traiter de manière approfondie et sous un angle pratique un thème en droit social ou RH
- 2. Entretenir et développer les aptitudes et compétences indispensables à une fonction managériale et/ou RH et/ou juridique

Pour chaque thème traité, sont évoqués la portée de la règle applicable, son contenu et les modalités de sa mise en œuvre pratique au travers d'exemples et de modèles mis à disposition. C'est aussi un moment d'échange sur les bonnes pratiques entre participants.



DÉROULEMENT

Cette formation peut s'effectuer en présentiel ou en distanciel.

Cette formation est organisée sur six matinées de 4h de 9h00 à 13h00. L'étude et l'analyse des situations pratiques sont inspirées de nos expériences professionnelles.

Elle se déroule dans nos locaux à Toulouse et donne lieu à la remise d'un support pour chaque participant. Locaux du Cabinet CAPSTAN – 18 Impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE.

La tenue de cette formation est subordonnée à un nombre minimum de 4 personnes présentes.

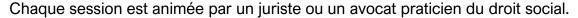




METHODES PEDAGOGIQUES

Quiz et auto-évaluation Apports théoriques et méthodologiques Echanges interactifs

A l'occasion de chaque session un support de formation reprenant les thèmes abordés est remis à chaque participant





ADHÉSION TARIFS

Horaires: 9h00 – 13h00 accueil des participants 8h45

Les honoraires comprennent, outre les matinées de formation dispensées par les intervenants, la remise du support préparé par le Cabinet ainsi que les collations usuelles.

Les honoraires facturés pour chaque participant sont les suivants :

6 matinées 1650 € HT soit 275 € HT / matinée

4 matinées 1308 € HT soit 327 € HT / matinée

2 matinées 730 € HT soit 365 € HT / matinée

Attention : Il s'agit d'une inscription forfaitaire. Les personnes absentes se verront adresser le document de la formation à laquelle elles n'auront pas participé.

La matinée suivie isolément est facturée 450 € Hors taxes.

Les Ateliers du Social peuvent être organisés directement dans votre entreprise selon des conditions à définir au regard du nombre de participants.





Les Ateliers du Social C A P S T A N



Flexibiliser le temps de travail

Date: 6 février 2024 Horaires: 9h00-13h00

Objectifs:

Appréhender les différentes possibilités d'aménager le temps de travail pour répondre aux besoins opérationnels, pour attirer et fidéliser les collaborateurs.

Public:

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

Prérequis:

Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

Contenu:

I – Déterminer les périodes de travail effectif

- 1. Définir le travail effectif
- 2. Appréhender le régime juridique du temps de travail effectif dans des situations particulières
- 3. Différencier les temps assimilés à du travail effectif

II - Négocier sur les durées maximales de travail et le temps minimum de repos

- 1. Les durées maximales de travail
- 2. Accorder les temps de pause et de repos minimums

III - Négocier sur les heures supplémentaires

- 1. Déterminer la notion d'heure supplémentaire
- 2. Attribuer la contrepartie à la réalisation d'heures supplémentaires

IV - Mettre en place une convention de forfait

- 1. Forfait en heures sur la semaine ou le mois
- 2. Forfait en heures sur l'année
- 3. Forfait annuel en jours

V - Aménager le temps de travail

- 1. Répartir le temps de travail sur une période supérieure à la semaine exemples d'aménagement
- 2. Individualiser les horaires de travail
- 3. Instituer le travail par équipes successives/ équipes de suppléance
- 4. La semaine de 4 jours
- 5. Le Compte Epargne Temps

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00.

La formation peut être également organisée en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session.

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31.

Pole Formation - 05 62 47 89 01 toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com



Télétravail : le temps de la renégociation ?

Date: 5 mars 2024 Horaires: 9h00-13h00

Objectifs: Faire le constat du recours à cette forme d'organisation du travail et en tirer les adaptations nécessaires dans le cadre juridique approprié.

Public:

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

Prérequis :

Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

I – Déterminer l'opportunité et les raisons du souhait de réviser les modalités de mise en œuvre du télétravail

- 1. Renforcer l'attractivité du télétravail pour certains profils...
- 2. ...ou au contraire réduire le recours au télétravail

II – Modifier la procédure collective de passage au télétravail

- 1. L'éligibilité au télétravail
- 2. Exprimer le refus de l'employeur
- 3. Formaliser l'accord du salarié
- 4. Organiser la suspension et la réversibilité du télétravail

III – Modifier les modalités d'organisation du régime du télétravail en fonction des raisons du souhait de révision

- 1. Préciser le lieu de travail (depuis la résidence habituelle, depuis une résidence secondaire)
- 2. Gérer le télétravail depuis l'étranger
- 3. Fixer les journées de télétravail
- 4. Définir le temps de travail (modalités de décompte, dispositifs de contrôle, charge de travail...)
- 5. Prévoir les équipements du télétravailleur
- 6. Quelle indemnisation des frais de télétravail?
- 7. Prévention des risques professionnelles, risque d'isolement, survenue d'un accident de travail
- 8. L'élargissement à d'autres formes de travail à distance : par exemple le nomadisme

Méthodes Pédagogiques :

Quiz et auto-évaluation Apports théoriques et méthodologiques Echanges interactifs Remise d'un support de formation

Animation par un juriste ou un avocat praticien du droit social

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 Impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00.

La formation peut être également organisée en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur. Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session.

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31.

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com



Contrat de travail : l'obligation d'informer résultant du décret du 30 octobre 2023 et l'enjeu des clauses particulières du contrat

Date: 23 avril 2024 Horaires: 9h00-13h00

Objectifs:

Maitriser les nouveautés liées à la transposition de la directive (UE) 2019/1152 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative à des conditions de travail transparentes et prévisibles dans l'Union européenne.

Rappeler l'intérêt d'une bonne rédaction des clauses particulières du contrat de travail (clause de non concurrence, clause de mobilité etc...).

Public:

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

Prérequis:

Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

Contenu:

I – Maitriser les règles encadrant la formation du contrat de travail

- 1. Les conditions de validité de la conclusion du contrat de travail
- 2. Les formalités préalables à l'exécution du contrat (la valeur d'une promesse d'embauche)
- 3. Remise des informations principales relatives à la relation de travail (nouveautés issues du décret du 30 octobre 2023)
- 4. Ne pas introduire de clauses illicites

II – Insérer des clauses particulières au sein du contrat

- 1. Prévoir une période d'essai (rappels des règles de rupture de la période d'essai)
- 2. Prévenir la concurrence du salarié à l'issue du contrat : la clause de non-concurrence
- 3. Organiser la mobilité du salarié : la clause de mobilité
- 4. La clause d'exclusivité
- 5. La clause de confidentialité
- 6. La rémunération variable
- 7. La clause de dédit-formation

Méthodes Pédagogiques :

Quiz et auto-évaluation Apports théoriques et méthodologiques Echanges interactifs Remise d'un support de formation

Animation par un juriste ou un avocat praticien du droit social.

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 Impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00.

La formation peut être également organisée en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session.

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

CDD: opportunités et pièges à éviter



Date: 4 juin 2024 Horaires: 9h00-13h00

Objectifs:

Connaître les possibilités qu'offre ce type de contrat tout en maitrisant ses limites.

Public

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

Prérequis:

Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

Contenu:

I – Recourir au CDD dans des cas restreints

- 1. Identifier les motifs de recours autorisés
- 2. Justifier la réalité du motif

II – Conclure le contrat de travail

- 1. Rédiger impérativement un écrit
- 2. Insérer les clauses obligatoires
- 3. Le statut du personnel en CDD

III – Définir le terme du CDD

- 1. Prévoir un terme précis / terme imprécis
- 2. Aménager le terme en cas de CDD de remplacement
- 3. Prendre en compte la protection particulière accordée à certains salariés

IV - Rompre le CDD avant son terme : des cas de rupture restreints

V – Organiser la succession des contrats

- 1. Délai de carence
- 2. Dérogations

VII – Connaître les cons $\underline{\acute{e}}$ quences du non-respect des règles légales : le contentieux de la requalification, les sanctions pénales

VIII – CDD multi-remplacement : Relance de l'expérimentation

Méthodes Pédagogiques :

Quiz et auto-évaluation Apports théoriques et méthodologiques Echanges interactifs Remise d'un support de formation

Animation par un juriste ou un avocat praticien du droit social.

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 Impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00.

La formation peut être également organisée en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session.

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31.

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com

Les addictions au sein de l'entreprise (alcool, drogues, CBD, ...) : prévention, contrôle et sanctions

Date: 8 octobre 2024 Horaires: 9h00-13h00

Objectifs:



Comment réagir face à un état d'alcoolémie ou de consommation de stupéfiants.

Public:

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

Prérequis:

Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

Contenu:

I – Comprendre les addictions pour mieux agir

- 1. Les produits et substances
- 2. Les comportements identifiables
- 3. Un facteur aggravant des risques professionnels : l'impact sur l'entreprise en termes d'accidents de travail
- 4. Peu de textes légaux : le Code du travail, le Code de la route

II – Les mesures de prévention

- 1. Mise en place d'une politique générale de prévention
- 2. Interdire totalement la consommation?
- 3. Les acteurs de la prévention : la médecine du travail

III – Le dépistage en entreprise

- 1. L'équilibre entre sécurité et protection des libertés
- 2. La rédaction d'une clause dans le règlement intérieur
- 3. Comment réagir en cas de résultat positif?
- 4. Et en cas d'alcoolisation chronique ?

III – Les sanctions disciplinaires

IV - Gérer les évènements festifs dans le cadre professionnel

Méthodes Pédagogiques :

Quiz et auto-évaluation

Apports théoriques et méthodologiques

Echanges interactifs

Remise d'un support de formation

Animation par un juriste ou un avocat praticien du droit social.

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 Impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00.

La formation peut être également organisée en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session.

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31.

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com



Les délégations de pouvoirs

Date: 5 novembre 2024 Horaires: 9h00-13h00

Objectifs:

Gérer le risque pénal et établir des délégations de pouvoirs.

Public:

Toutes entreprises : Fonction de direction, management, ressources humaines, juridique, comptabilité, paie.

Préreguis :

Cette formation peut se suivre en présentiel ou distanciel. Pour une formation en distanciel : il est nécessaire de disposer d'une connexion internet. Pour une formation en présentiel aucun prérequis.

Contenu:

I – Connaitre le responsable pénal dans l'entreprise

- 1. Le chef d'entreprise personne physique responsable
- 2. L'entreprise personne morale responsable

II - Opérer un transfert de responsabilité : la délégation de pouvoirs

- 1. Intérêt de la délégation de pouvoirs
- 2. Formalisme
- 3. Satisfaire aux conditions pour pouvoir déléguer valablement
- 4. Conditions exigées du délégataire
- 5. Respecter le domaine de compétences du délégataire
- 6. Les domaines pouvant être délégués (domaines privilégiés en matière RH: hygiène et sécurité, durée du travail, instances représentatives du personnel ...)

III – Les effets de la délégation de pouvoirs

- 1. Le transfert de la responsabilité pénale
- 2. La question de la suspension ou de la disparition de la délégation de pouvoirs
- 3. Le maintien de la responsabilité civile de l'employeur

Méthodes Pédagogiques :

Quiz et auto-évaluation

Apports théoriques et méthodologiques

Echanges interactifs

Remise d'un support de formation

Animation par un juriste ou un avocat praticien du droit social.

Modalités pratiques :

Formation en présentiel : Locaux de Capstan Sud-Ouest : 18 Impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE. Accueil des participants à compter de 8h30 horaires de la formation 9h00/13h00

La formation peut être également organisée en distanciel : Internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Lien d'invitation envoyé au minimum 2 heures avant l'ouverture de la session.

Capstan Sud-Ouest organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31.

Pole Formation - 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com



La Carte C A P S T A N





La Carte C A P S T A N

OBJECTIFS

Dans la conduite d'un projet, vous pouvez avoir besoin de former sur un thème particulier une catégorie de salariés ou une équipe...

Nous sommes en mesure de bâtir des modules de formation adaptés à votre demande.

Nous avons conduit des formations spécifiques pour des entreprises de secteur très divers :

- → Industrie
- Banque
- Assurance
- → Restauration
- Syndicat patronal
- Cliniques et hôpitaux
- → Etablissements sanitaires sociaux et médico-sociaux
- Coopératives
- Secteur agricole
- Grande distribution
- → Agroalimentaire...

Ces formations sont adaptées à l'entreprise, à sa convention collective et à ses accords.





PROPOSITIONS DE THEMES

- Exercer le pouvoir disciplinaire
- Gérer l'absence maladie
- Organiser les congés payés
- Recourir au CDD
- Recruter à temps partiel
- Administrer les crédits d'heures
- Faire face aux demandes de congés
- Rembourser les frais engagés par un salarié
- Transiger avec le salarié
- Faire face à un contrôle de l'inspection du travail
- Organiser les élections professionnelles
- L'épargne salariale
- Gérer les absences liées à la maternité
- Négocier dans l'entreprise
- Employer et/ou accueillir en stage des jeunes
- Faire fonctionner le comité social et économique
- Gérer les modifications du contrat de travail
- Faire face aux demandes de formation
- Organiser le temps de travail
- Gérer les ruptures autres que le licenciement

- Mettre en œuvre l'obligation d'emploi des personnes handicapées
- Conduire un entretien avec un salarié
- Gérer le départ à la retraite
- Ecrire au salarié
- Actualiser le contrat de prévoyance
- Utiliser les formes de rémunérations exonérées
- Appréhender le risque harcèlement
- Déterminer le temps de travail effectif
- Adapter le salarié à l'emploi
- Mesurer le risque discriminatoire
- Faire face à un accident du travail et à une maladie professionnelle
- Traiter un dossier d'inaptitude médicale
- Rédiger le contrat de travail
- Connaitre les prérogatives des représentants du personnel
- Les indemnités liées à la rupture du contrat : calcul, régime social et fiscal
- Sécuriser le forfait jours
- Les experts du comité social et économique



NOTRE POLE FORMATION

Les équipes de formateurs sont composées exclusivement d'avocats et juristes reconnus pour leur maîtrise technique et leurs aptitudes pédagogiques. Ils sont spécialistes ou experts dans les domaines de droit social, droit de la sécurité sociale et de la protection sociale.

Sont consultables sur demande:

- L'organigramme du Pôle formation
- Le règlement intérieur du Pôle formation et les mesures applicables dans le contexte sanitaire actuel
- Le registre d'accessibilité à l'accueil du public
- Les indicateurs de suivi et d'évaluation des formations 2023
- La procédure de traitement des réclamations.

NOTRE METHODE ET NOS OUTILS

- Une illustration permanente de l'exposé par des exemples pratiques, des QCM ou des mises en situation.
- La remise de supports.
- Le Cabinet est agréé organisme de formation agrément auprès de la Préfecture de la Région Occitanie sous le n° 73 31 05373 31 et sommes certifiés QUALIOPI.
- CAPSTAN Sud-Ouest traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation. Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement des devis, des conventions de formation, des feuilles de présence et des attestations de fin de formation, la facturation des formations et les relations avec les OPCO et organismes payeur des formations.

NOS COORDONNEES

Pole Formation 05 62 47 89 01

toulouse@capstan.fr / www.capstan.fr / www.iuslaboris.com



MODALITES D'ORGANISATION DES FORMATIONS

EN PRESENTIEL

Les Jeudis du Cabinet

Ils se déroulent dans des lieux habilités à recevoir du public et dont les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les plans d'accès aux lieux de formation sont disponibles sur demande auprès du Pole Formation.

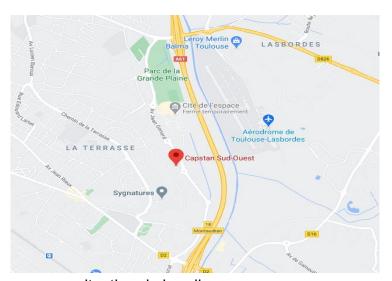
Les Ateliers du Social

La formation a lieu dans nos locaux : CAPSTAN SUD OUEST-18 Impasse René Couzinet – 31500 TOULOUSE

Transports en commun : ligne tisséo 37

En voiture : Sortie Rocade 17 ou 18

Parking à disposition



Personnes en situation de handicap

Nos formations sont ouvertes à toute personne en situation de handicap.

Accessibilité : nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si besoin, avant la formation, vous pouvez contacter nos Référentes handicap Florence Milan ou Florence Lourde par téléphone au 05-62-47-89-01 ou par mail toulouse@capstan.fr

EN DISTANCIEL

Nos formations Les Ateliers du Social peuvent se dérouler en présentiel ou en distanciel.

Pour suivre une formation à distance, il est nécessaire de disposer d'une connexion internet sur tablette, smartphone, ordinateur.

Une convocation est adressée au minimum deux jours avant l'ouverture de la session avec toutes les informations nécessaires rejoindre la formation. Il est recommandé de se connecter 10 minutes avant l'ouverture de la formation, à partir du lien d'invitation envoyé.

Des temps d'échanges participatifs et interactifs sont organisés (via la messagerie ou à l'aide du microphone).



Un support pédagogique, élaboré spécialement pour la formation, est partagé à l'écran (support également transmis au participant après la formation).

Une attestation de présence et un certificat de réalisation sont édités, mentionnant la participation et les horaires de connexion.

Quelques conseils pratiques pour suivre une formation à distance en toute sérénité :

- · se réserver un espace dans un endroit calme ;
- se consacrer uniquement à la formation ;
- se déconnecter de la messagerie électronique ;
- mettre son téléphone en mode silencieux ;
- désactiver le microphone pour éviter les interférences sonores.

Pour toute question, contactez notre Pôle formation.



BULLETIN D'INSCRIPTION 2024

à retourner par fax, mail ou courrier à l'attention de Florence LOURDE Pole formation Capstan Sud-Ouest 18, impasse René Couzinet - CS 55832 - 31505 Toulouse Cedex 5 T +33 5 62 47 89 01 - toulouse@capstan.fr

Choix du programme	
Les Jeudis du cabinet CAPSTAN Merci de préciser le choix des dates pour l'ensemble des 4 journées. 14 ou 21 mars 2024 13 ou 20 juin 2024 12 ou 19 septembre 2024 5 ou 12 décembre 2024	Les Ateliers du Social CAPSTAN Merci de cocher la ou les date(s) choisie(s) 6 février 2024 5 mars 2024 23 avril 2024 4 juin 2024 8 octobre 2024 5 novembre 2024
Raison sociale :	
Raison sociale.	
Adresse:	
Nom du participant : Téléphone fixe / mobile :	
Email :	
Le ou Les participants sont-ils en situation de handicap¹? □ oui □ non	
Nom et téléphone du Responsable Formation :	
Établissement d'une convention de formation	on ? □ oui □ non
Règlement de la facture par :	e un organisme de formation
Nom et adresse de l'organisme de formation	Signature et cachet de l'entreprise

La signature du bulletin d'inscription emporte adhésion aux conditions générales de vente.

¹ Si oui, la Référente handicap prendra contact avec le ou les participant(s) avant la formation



POUR NOUS CONTACTER

Cabinet CAPSTAN SUD OUEST
18, impasse René Couzinet
CS 55832
31505 TOULOUSE Cedex 5
T + 33 5 62 47 89 00
toulouse@capstan.fr

Associés

Cécile AUTHIER
Nicolas CHRISTAU
Adeline GAUTHIER-PERRU
Michel JOLLY
Stéphane LEPLAIDEUR
Florence MILAN
Axelle MOURGUES

Avocats

Marine CHIMISANAS
Lise DUMONT
Emilie MARTIN
Romane MARTY
Mathilde MOLINIER-KOUAS
Morgane PAJAUD MENDES
Mélanie PIALEPORT
Neïla SADNIA
Xavier URANGA

Juristes

Julie BEDOS Mélina BOUROUTSIS Irina GINESTE Lucas MINERVINI Nathalie SEGUELAS

POLE FORMATION

Florence MILAN, Directrice Florence LOURDE, Responsable administrative Delphine TRIPIAU, Assistante formation

Retrouvez toute l'actualité du droit du travail sur notre appli CAPSTAN

News sur AppStore et Google Play



Conditions générales de vente

Les inscriptions aux formations organisées par la société Capstan Sud-Ouest, impliquent l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente, sauf dérogation écrite et expresse de Capstan Sud-Ouest.

1. Inscription

Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription Capstan Sud-Ouest dûment complété adressé au Pôle Formation sur l'adresse toulouse@capstan.fr.

L'inscription à une formation constituée de plusieurs sessions est prise pour l'année entière.

En cas de financement par un organisme collecteur ou de facturation à un organisme payeur extérieur, le bulletin d'inscription doit préciser le nom et l'adresse de l'organisme.

2. Formation sur mesure

Les demandes de formation sur mesure donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation et d'un devis.

3. Confirmation d'inscription, programme, convention de formation, convocation et attestation de suivi de formation

Dès réception d'un bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est adressée au responsable de l'inscription, accompagnée du programme de la formation concernée et d'une convention de formation en double exemplaire.

Un exemplaire dûment signé par le responsable de l'inscription doit impérativement être retourné au Cabinet Capstan Sud-Ouest avant le début de la formation par mail (toulouse@capstan.fr) ou par courrier à : Capstan Sud-Ouest - 18 impasse René Couzinet 31500 TOULOUSE CEDEX 5.

Quinze jours avant le début de la formation, une convocation précisant la date, le lieu (avec un plan d'accès) et les horaires de la formation est adressée au participant.

Pour les formations à distance, un lien d'invitation est envoyé au plus tard 2 heures avant le démarrage de la session.

A l'issue de chaque formation, une attestation de suivi de formation est adressée au responsable de l'inscription, avec la facture correspondante.



4. Annulation

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit au Cabinet Capstan Sud-Ouest et parvenue au moins 10 jours calendaires avant le début de la formation soit par mail (toulouse@capstan.fr) soit par courrier à : Capstan Sud-Ouest - 18 impasse René Couzinet 3150 TOULOUSE CEDEX 5.

Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de 10 jours avant le début de la formation concernée ou en cas d'absence du participant inscrit, Capstan Sud-Ouest facturera à l'entreprise inscrite un dédit de 100% du prix de la formation, montant non imputable sur le budget formation de l'entreprise inscrite.

Toute formation commencée est due en totalité.

Toutefois, lorsqu'un participant ne peut réellement pas assister à une formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un collaborateur de la même entreprise. Le nom et les coordonnées de ce nouveau participant doivent être confirmés par écrit à Capstan Sud-Ouest (soit par mail (toulouse@capstan.fr) soit par courrier.

Par ailleurs, Capstan Sud-Ouest se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard dix jours calendaires avant le début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant.

Dans ce cas, Capstan Sud-Ouest s'engage à prévenir immédiatement chaque participant, par écrit, et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée.

5. Tarifs - Paiement

Les prix des formations sont indiqués, sur chaque programme, en Euro hors taxes.

Les factures émises par Capstan Sud-Ouest sont payables comptant et sans escompte, au plus tard à la date d'échéance figurant sur celles-ci, par virement bancaire ou postal paiement en ligne, chèque.

En cas de financement par un organisme collecteur, il appartient au participant inscrit, ou à l'entreprise responsable de l'inscription, de transmettre l'attestation de prise en charge par courriel ou par courrier postal à CAPSTAN Sud-Ouest.

En cas de facturation à un organisme payeur extérieur, il appartient au participant inscrit, ou à l'entreprise responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments nécessaires à la facturation.

En l'absence d'indication spécifique lors de l'inscription, concernant le financement et/ou la facturation de la formation, CAPSTAN Sud-Ouest procède à la facturation de l'entreprise responsable de l'inscription.



A défaut, des pénalités de retard seront facturées. Conformément à l'article D441-5 du Code du Commerce, tout retard de paiement pourra donner lieu de plein droit et sans qu'aucune mise en demeure ne soit nécessaire au paiement d'un intérêt de retard de trois fois le taux d'intérêt légal et au paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimal de 40€.

En cas de prise en charge du paiement d'une facture par un organisme payeur extérieur, il appartient au responsable de l'inscription, de communiquer à cet organisme tous les éléments qui lui sont indispensables pour assurer le paiement. Si celui-ci n'était pas effectué, Capstan Sud-Ouest serait fondé à réclamer le montant de ce paiement à l'entreprise inscrite, solidairement débitrice à son égard et le montant des pénalités pour retard de paiement.

6. Attestation de suivi de formation

A l'issue de la formation, une attestation de suivi de formation ou un état de présence est édité ou remis au participant.

7. Propriété intellectuelle

Les dossiers et supports pédagogique, en version papier et/ou numérique, sont protégés en matière de droit d'auteur et de propriété intellectuelle.

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation disposent d'un droit d'utilisation personnel et incessible des dossiers et supports pédagogiques distribués lors de la formation, limité à la consultation et à l'impression pour son usage exclusif. Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas reproduire totalement ou partiellement, modifier, altérer ou rediffuser ces dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de CAPSTAN SUD-OUEST.

Droit à l'image : le participant s'il le souhaite peut se connecter sans activer le mode « visio ».

Le participant et/ou l'entreprise responsable de l'inscription à la formation s'engagent à ne pas transférer, revendre, échanger ou mettre à disposition de tiers les dossiers et supports pédagogiques distribués, ainsi que leur contenu, sans l'autorisation préalable de CAPSTAN SUD-OUEST.

8. Protection des données à caractère personnel

CAPSTAN SUD-OUEST traite les données personnelles recueillies pour la mise en œuvre de ses services de formation.

Les données personnelles recueillies permettent notamment l'envoi par voie électronique du programme de formation, des invitations et convocations aux formations, l'établissement des devis, des conventions de formation, des feuilles de présence et des attestations de fin de formation, la facturation des formations et les relations avec les OPCO et organismes payeur des formations.



Les types de données concernées sont notamment les nom, prénoms, coordonnées professionnelles, fonction ou niveau des participants. Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées ci-dessus. Les destinataires de ces données sont les avocats, les services administratifs, comptabilité et facturation du cabinet de CAPSTAN SUD-OUEST ayant les droits d'accès nécessaires, ainsi que les OPCO et organisme payeur désigné lors de l'inscription à la formation.

Les personnes concernées peuvent accéder aux données les concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse : toulouse@capstan.fr.

Une réclamation peut être introduite auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

9. Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les participants sont couverts par la responsabilité civile de leur entreprise.

10. Contestation et Litige

Pour l'exécution du Contrat, les parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

Pour Capstan Sud-Ouest, 18 impasse René Couzinet – CS 55832 – 31505 TOULOUSE Cedex 5

Pour le Client à l'adresse mentionnée lors de la prise de commande.

En cas de contestation ou de différend relatif à la convention de formation, une solution amiable est recherchée, au besoin en recourant au Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Toulouse.

Conditions générales de vente applicables à compter du 1er janvier 2021.